



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURE DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE 2023 POUR LA BOUTIQUE ÉPHEMÈRE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE

DÉCISION N° DM-23-434
EN DATE DU 04 DECEMBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « SML MODAGENT », « EMAYAME », « FANFAN SARL », « MARIE LAURE FLOOR ATELIER » et « LES POTERIES DE SWANE », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « SML MODAGENT » dont le siège est situé au 43 Boulevard André à Villemomble (93250) représentée par Madame Marie-Laurence TRAN TRONG.

Durée : du lundi 30 octobre 2023 à 11h00 au lundi 6 novembre 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 450 euros,

⇒ « EMAYAME » dont le siège est situé au 10 avenue du Général Leclerc à VIRY CHATILLON (91170), représentée par Madame Marie-Anne CIFUENTES.

Durée : du lundi 6 novembre 2023 à 11h00 au lundi 13 novembre 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 450 euros,

⇒ « FANFAN SARL » dont le siège est situé au 38 Avenue Georges Bizet à ROISSY EN BRIE (77680), représenté par Monsieur Francis BECHET.

Durée : du lundi 13 novembre 2023 à 11h00 au lundi 20 novembre 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 450 euros,

⇒ « MARIE LAURE FLOOR ATELIER » dont le siège est situé 16 Avenue des
Acacias à LE PRE-SAINT-GERVAIS (93310), représentée par Madame Marie-Laure FLOOR.

Durée : du lundi 20 novembre 2023 à 11h00 au lundi 27 novembre 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 450 euros,

⇒ « LES POTERIES DE SWANE » dont le siège est situé 48 bis rue de Colmar à
LE PERREUX SUR MARNE (94170), représentée par Madame Evelyne MALESIEUX.

Durée : du lundi 27 novembre 2023 à 11h00 au lundi 4 décembre 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 450 euros

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article
correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN